

INFRASTRUCTURES ROUTIERES, VOIRIE ET ESPACE PUBLIC URBAIN
CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS
DE CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE
2 JUILLET 2010

Entre

Le Département du Var, représenté par
Horace LANFRANCHI, Président du Conseil Général du Var

d'une part, et

La Fédération Régionale des Travaux Publics (F RTP PACA),
représentée par Gérard Bonnet, Président

Le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France,
représenté par Jean-François Carlier, Délégué régional

Du Syndicat Professionnel Régional de l'Industrie Routière (SPRIR PACA),
représentée par Christophe Paris, Président

La Fédération Bâtiment et Travaux Publics du Var (FBTP 83),
représentée par Daniel Kieffer, Président de la Section TP

La Fédération Syntec-Ingénierie,
représentée par Jean-Paul Darrivière, Délégué régional

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La France avec le Grenelle de l'environnement s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse en matière de développement durable. Cette stratégie passe notamment par une lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la prévention des risques pour l'environnement et la santé et la promotion de modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi.

Dans le domaine des transports, de nouveaux équilibres sont à trouver entre les différents modes de transport. Les aspirations de nos concitoyens et des territoires pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ne diminuent en effet pas leurs exigences en matière de mobilité et d'intermodalité.

Qu'il s'agisse de la création de nouveaux services de transport avec leurs infrastructures, leurs exploitations, ou de l'optimisation des services et réseaux existants et de la généralisation des offres intermodales, tout doit donc être repensé pour que la mobilité durable devienne très vite une réalité.

Le secteur routier a beaucoup œuvré pour améliorer les conditions d'une meilleure acceptabilité sociale et environnementale. Premier mode de transport de biens et de personnes, il doit encore poursuivre sa mutation.

Les entreprises de Travaux Publics qui assurent la construction, l'aménagement, et l'entretien des infrastructures routières et des voiries urbaines (8000 kilomètres existants dans le Var) sont prêtes à relever ce défi avec l'ensemble de leurs donneurs d'ordre.

Elles sont présentes sur l'ensemble des territoires du Var et constituent des acteurs de proximité et de services. Elles ont diversifié leur savoir-faire vers l'espace public urbain. Elles sont de plus en plus impliquées sur des chantiers de transports collectifs (TGV, tramway ...), de requalification urbaine ou de réaménagement des espaces urbains (petites et grandes communes), voire de développement des modes doux.

Des phases amonts du projet jusqu'à son achèvement, les sociétés d'Ingénierie accompagnent de leur côté les maîtres d'ouvrage publics et privés, dans la définition des modes de transport les plus adaptés aux besoins identifiés, dans la conception des infrastructures les plus respectueuses de leur environnement et dans la préconisation de dispositions les plus économes tant en phase chantier qu'en phase exploitation : en ce sens, elles contribuent de longue date à la promotion de la mobilité durable et confirment leur implication.

Sous l'égide de leurs organisations professionnelles (FNTP, SPTF, SYNTEC-INGENIERIE, USIRF), les entreprises de Travaux Publics, en particulier **celles de terrassement et d'entretien et construction routière et les sociétés d'Ingénierie**, en particulier celles agissant dans le domaine de la maîtrise d'œuvre d'infrastructures, souhaitent aujourd'hui amplifier la coopération engagée avec les acteurs publics et locaux, et notamment le Département du Var. Elles décident de s'engager dans la mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement pour favoriser la compétitivité écologique à des conditions économiques acceptables.

Les derniers transferts de patrimoine et de compétences ont renforcé le rôle très important des départements français dans le domaine des infrastructures routières et des transports auquel il faut ajouter l'aide apporté aux communes pour leurs aménagements de voirie. A ce titre, les départements sont des interlocuteurs privilégiés de la profession.

Les signataires de la présente convention confirment, leur soutien total aux orientations de **la convention d'engagement volontaire signée le 25 mars 2009** par l'Etat, la Fédération Nationale des Travaux Publics, le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française, l'Assemblée des Départements de France et Syntec-Ingénierie.

Sur le plan départemental, ils s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux fixés dans cette convention. Les principaux engagements sont les suivants :

I – Synthèse des principaux engagements

Concevoir, construire, aménager et entretenir des infrastructures routières ou des voiries urbaines performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement, est un défi que relèvent **les entreprises de terrassements et de construction routière et les sociétés d'ingénierie**.

Les entreprises doivent aujourd'hui répondre aux enjeux du réchauffement climatique ou à la raréfaction des ressources non renouvelables en proposant des solutions concrètes, innovantes, économiquement acceptables et conformes aux objectifs de développement durable. C'est pourquoi, les entreprises de terrassements, de construction routière et les sociétés d'ingénierie s'engagent à :

1) Réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers :

A l'horizon 2020, les entreprises de terrassement se fixent pour objectif **de réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers**. Elles s'engagent en outre, à **éviter de recourir à des emprunts ou carrières extérieurs aux projets** : « zéro apport extérieur ». Selon les caractéristiques géotechniques des chantiers, le pourcentage de réemploi des matériaux en l'état se situe de manière générale entre 40% et 80%.

Afin de fixer une valeur de référence, la Profession réalisera un état des lieux des pratiques en matière de réemploi des matériaux à l'échéance 2010. Une amélioration de 10% du pourcentage de réemploi ou de valorisation des matériaux est attendue dès 2012¹.

Réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers nécessite une coopération entre les acteurs impliqués dans la recherche et les entreprises. Les entreprises de terrassement participent à ces recherches et s'engagent à maintenir leurs efforts visant à acquérir des connaissances nouvelles, faciliter la mise à disposition de chantiers expérimentaux et mener des actions d'information et de diffusion des avancées techniques. Les sociétés d'ingénierie s'engagent à promouvoir cette démarche dans leurs projets.

2) Atteindre un recyclage de 100% des routes :

~~Les entreprises de construction routière privilégieront les solutions qui économisent~~ les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déchets de la déconstruction en optant notamment pour un recyclage des matériaux issus de la déconstruction routière et un accroissement du recyclage des déchets des TP. D'ici à 2012, elles s'engagent à **passer d'un pourcentage de recyclage en centrale d'environ 20% aujourd'hui à 60% des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière**.

¹ L'amélioration de 10% s'applique à la moyenne constatée de réemploi ou de valorisation en 2010.

Cela représente au niveau national une économie de 4 millions de tonnes d'enrobés neufs, soit l'équivalent de la production annuelle de 10 carrières de taille moyenne et de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de pétrole de taille moyenne.

3) Préserver la biodiversité et les milieux naturels :

Dans le cadre d'un partenariat général avec les maîtres d'ouvrage, les entreprises de terrassement et de construction routière s'attacheront, lors d'opérations de travaux à **préserver en priorité la biodiversité et à assurer une préservation des fonctionnalités des milieux naturels tant terrestres qu'aquatiques**. Des méthodologies et recommandations seront établies et diffusées vers les entreprises au plus tard en 2012.

4) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie :
Les entreprises de terrassement et de construction routière s'engagent à l'horizon 2020 à **réduire de 33% leurs émissions de gaz à effet de serre** liées aux activités de terrassement, d'entretien routier et de construction.

Dès 2012, les entreprises de construction routière souhaitent réduire de 10% ces émissions de CO₂ grâce aux progrès sur les transports, les centrales d'enrobage et les produits routiers. Les entreprises de terrassement souhaitent quant à elles atteindre une réduction de 6% de ces émissions grâce aux progrès sur les transports. Des valeurs de référence seront fixées en 2010.

5) Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement :

Pour des raisons de sécurité et de réduction des nuisances, d'importantes quantités d'eau sont utilisées pour prévenir l'envol de poussières sur les pistes de chantiers. Les pratiques actuelles sont essentiellement empiriques. Réduire la consommation d'eau sur les chantiers nécessite de repenser et codifier les méthodes d'arrosage des pistes jusqu'alors employées. Les entreprises de terrassements s'engagent à établir des recommandations au niveau national pour les membres de la Profession. Elles aboutiront sur la validation de « Plans Arrosage ». Des outils de suivi permettront de mesurer les progrès et des objectifs quantifiés de réduction de la consommation d'eau seront fixés dès 2012. **L'ambition serait de réduire de moitié la consommation d'eau.**

6) Accroître la performance environnementale des entreprises et de la Route :

~~Afin de favoriser la comparaison des solutions environnementales, un « Eco-comparateur » commun aux entreprises sera mis en place.~~ Les indicateurs porteront sur : l'énergie consommée, les émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la ressource naturelle. Cet « Eco - Comparateur » devrait être validé en 2010 par la puissance publique.

7) Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains :

Les signataires conviennent d'engager un effort particulier sur les conditions de réalisation des chantiers sous circulation.

Ils souhaitent amplifier les actions menées en matière de conduite apaisée et d'éco-conduite. Une charte de la sécurité routière intégrant ces deux objectifs sera élaborée entre les partenaires.

8) Participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation :

Les ambitions en matière de développement durable ne pourront être atteintes sans disposer de nouveaux outils, méthodes et méthodologies préparant les ruptures technologiques de demain. Les entreprises de terrassement et de construction routière et les sociétés d'Ingénierie s'engagent à accroître les recherches et leur collaboration avec notamment le Réseau Scientifique et Technique (RST) de l'État, le Comité de l'innovation routière du MEEDDAT, le Comité Français des Techniques Routières (CFTR), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et les autres associations nationales de collectivités locales. Les résultats de ces travaux pourraient aboutir à une refonte de l'ensemble de la doctrine routière.

Le Conseil Général du Var, dans le respect des règles nationales en la matière, cherchera à favoriser l'innovation routière en matière de développement durable.

II – Les représentants des professions

- La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTTP PACA)

Les activités de Travaux Publics sont nombreuses et essentielles au développement des services aux personnes et des territoires. Elles améliorent la mobilité, l'intermodalité et l'accessibilité (transports). Elles favorisent le développement économique (desserte et aménagement des équipements industriels et logistiques...). Elles garantissent la sécurité des usagers, des approvisionnements et des services (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité...). Elles assurent un environnement de qualité (déchets, éclairage, énergie, loisir, éco-quartiers, rénovation urbaine...).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Fédération Régionale représente l'ensemble des entreprises de Travaux Publics, plus de 829 établissements, qui emploient 24 500 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros.

La Fédération Régionale des Travaux Publics, sous l'égide de la FNTP, avec le concours de ses syndicats de spécialités accompagne les entreprises de Travaux Publics sur la voie de la croissance durable.

- Le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France

Les activités de terrassement (remblais, couches de formes, plateformes...) concernent l'ensemble des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, aéroportuaires et portuaires et plus largement l'aménagement du territoire. Elles représentent près de 18% du chiffre d'affaires des Travaux Publics. Les opérations sur les grands ouvrages en terre pour les infrastructures de transport représentent un chiffre d'affaires de près de 1,5 milliard d'euros.

La Profession, fédérée sous l'égide du Syndicat Professionnel des Terrassiers de France, se structure autour d'une vingtaine d'opérateurs nationaux et régionaux.

Les entreprises de terrassement ont un rôle particulier en matière de développement durable : elles interviennent en premier sur le « terrain » et restent présentes tout au long du déroulement du chantier. Elles ont à prendre des mesures en matière de protection de la nature, de prévention des nuisances, de traitement des pollutions... De plus, ce sont elles qui modèlent les terres pour une meilleure intégration de l'infrastructure dans le paysage.

- Le Syndicat Professionnel de l'Industrie Routière, (SPRIR PACA)

Les activités des entreprises de construction routière ont considérablement évolué ces dix dernières années. Elles portent essentiellement sur l'entretien des réseaux urbains et interurbains, sur la réalisation de voies de transport collectif en site propre et sur l'aménagement des villes. Elles accompagnent le développement économique en réalisant les aménagements des zones d'activité et logistiques.

Avec 2 000 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, ces entreprises sont des acteurs de proximité et de services. Elles assurent plus de 35% du chiffre d'affaires des Travaux Publics et emploient 110 000 collaborateurs.

Les entreprises de construction routière ont bâti leur savoir-faire et leur notoriété grâce à une coopération exemplaire avec les acteurs publics et notamment le réseau scientifique et technique du MEEDDAT.

C'est en effet dans le cadre d'échanges techniques entre Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre et entreprises que notre pays a développé une doctrine routière unique que les autres pays nous envient.

C'est un véritable patrimoine constitutif du savoir-faire français. Il constitue aujourd'hui une base crédible pour répondre aux nouveaux enjeux du développement durable et favoriser les innovations en matière d'économie d'énergie, de qualité de service et de qualité environnementale.

- Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var (FBTP 83)

Le BTP dans le Var c'est un chiffre d'affaire de 2,5 milliards (HT) d'euros de travaux par an. 30 000 actifs dont 25 000 salariés répartis dans plus de 4 000 entreprises à 90% de moins de 10 salariés.

La Fédération du BTP du Var regroupe plus de 500 entreprises adhérentes qui représentent un tiers des salariés du BTP dans le Var. Elle a vocation à rassembler les entreprises de BTP de toutes tailles afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession.

La Section Travaux Publics de la Fédération compte près de 100 adhérents qui emploient plus de 2 000 salariés.

Ces entreprises de Travaux Publics constituent des acteurs incontournables du département : garantes de la bonne réalisation des travaux et de l'entretien d'ouvrages d'équipements (routes, ports, aménagements maritimes, VRD...), elles alimentent le moteur du développement économique, social et environnemental.

- Syntec-Ingénierie

Les sociétés d'Ingénierie étudient, conçoivent, font réaliser des systèmes, des ouvrages, des équipements ou des produits, qui permettent de répondre aux exigences de qualité globale et durable. Elles rassemblent des professionnels de formations et spécialisations diverses dans les secteurs des infrastructures, du bâtiment, de l'industrie et du conseil en technologie.

Elles assument différentes missions de conseil, conception, management, contrôle des réalisations des ouvrages et des produits, et de l'assistance à la formation.

Syntec Ingénierie est composé d'ingénieries de grands projets pour des ouvrages complexes, d'ingénieries de spécialités, véritables experts techniques et d'ingénieries de proximité, offrant une gamme de services variés et reconnus au niveau international.

Le secteur compte 215 000 emplois pour un CA de 36 milliards d'euros.

Dans le secteur de la construction, les sociétés d'ingénierie ont, auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises, un rôle privilégié de conseil en matière de développement durable grâce à leurs missions de maîtres d'œuvre, concepteurs, prescripteurs, managers de projet, facilitateurs et formateurs.

La Fédération professionnelle de l'ingénierie a l'objectif de signer une convention d'engagement volontaire spécifique correspondant à son rôle transversal dans le secteur de la construction, et se déclare prête par ailleurs à co-signer chacune des conventions dans ses secteurs d'activité.

III- Engagements des signataires

Concevoir, construire et entretenir des infrastructures routières performantes sur le plan économique, responsables sur le plan social et respectueuses de l'environnement est un défi que relèvent **les entreprises de terrassements et de construction routière et les sociétés d'Ingénierie.**

Que ce soit au plan économique, social ou environnemental, elles s'engagent avec des projets concrets pour un développement durable.

1 - Préserver les ressources non renouvelables

Lors d'opérations de terrassement, de construction, d'aménagement ou d'entretien portant sur les infrastructures routières, les solutions de réemploi des matériaux ou de valorisation, notamment par recyclage, des déchets issus de la déconstruction, seront privilégiées.

Des solutions peuvent être mises en œuvre rapidement en passant au stade d'une application généralisée. Une évaluation basée sur le retour d'expérience permettra de valider les modalités de leurs mises en œuvre. D'autres nécessitent encore des sauts technologiques et économiques pour une application à plus long terme.

► Réemployer ou valoriser 100% des matériaux extraits sur les chantiers

A l'horizon 2020, les entreprises de terrassement se fixent pour objectif de **réemployer ou valoriser 100% des matériaux géologiques naturels excavés sur les chantiers.** Elles s'engagent en outre, à **éviter de recourir à des emprunts ou carrières extérieurs aux projets : « zéro apport extérieur »².**

Selon les caractéristiques géotechniques des chantiers, le pourcentage de réemploi des matériaux en l'état se situe de manière générale entre 40% et 80%. Afin de fixer une valeur de référence, la Profession réalisera un état des lieux des pratiques en matière de réemploi des matériaux à l'échéance 2010. Une amélioration de 10% du pourcentage de réemploi ou de valorisation des matériaux est attendue dès 2012³.

Par ailleurs, certains matériaux « non conformes » aux spécifications techniques (matériaux argileux très humides par exemple) sont aujourd'hui mis en dépôt. Les recherches (traitement) permettent cependant d'envisager à terme leur utilisation future.

Les entreprises de terrassement participent à ces recherches (*cf. paragraphe 7*) et s'engagent à maintenir leurs efforts visant à acquérir des connaissances nouvelles, faciliter la mise à disposition de chantiers expérimentaux et mener des actions d'information et de diffusion des avancées techniques.

² Il s'agira d'optimiser l'équilibre déblais-remblais des projets (mouvements de terre). En cas de déficit en matériaux d'un chantier, les entreprises de terrassement rechercheront prioritairement :

- des emprunts de matériaux dans l'emprise des chantiers, par possibilités d'aménagements du projet intégrés dans le paysage (élargissements de zones de déblais, adoucissements de talus...) ou des emprunts de matériaux contigus ou proches du projet, faisant l'objet d'une remise en état environnementale.
- des apports de matériaux extérieurs disponibles en provenance d'autres chantiers proches.

³ L'amélioration de 10% s'applique à la moyenne constatée de réemploi ou de valorisation en 2010.

► Atteindre un recyclage à 100% des routes

Les entreprises de construction routière entendent privilégier les solutions qui économisent les ressources naturelles non renouvelables (produits de carrières et produits du raffinage) en favorisant une meilleure valorisation des matériaux issus de la déconstruction routière et un accroissement du recyclage des déchets des TP.

Valorisation des matériaux bitumineux

La production annuelle d'enrobés ces trois dernières années a été en moyenne de **700 000 tonnes**. Les matériaux issus de la déconstruction routière (rabotage et relevage) représentent une moyenne annuelle de **65 000 tonnes** sur la même période. A ce jour, seuls **22%** de ces matériaux nobles sont réutilisés dans la production de nouveaux enrobés (soit 14 300 tonnes).

D'ici à 2012, les entreprises de construction routière s'engagent à passer d'un pourcentage de recyclage en centrale de 22% aujourd'hui à 60% des matériaux bitumineux issus de la déconstruction routière⁴. Un nouvel objectif sera fixé en 2012 pour les années suivantes pour se rapprocher des niveaux de recyclage pratiqués dans certains pays (Allemagne 82% en 2007, États-Unis 80% en 2007) et de celui fixé par la directive 2008/98/CE (minimum de 70% d'ici à 2020).

Il sera créé en 2010 un système d'information sur les centrales et agences de travaux pour le suivi des pratiques sur le recyclage (quantités, nature et taux). La profession établira des recommandations pour ses membres en matière de tri sur plates-formes ou centrales et de traçabilité des déchets.

Le Conseil Général du Var s'engage à rechercher l'obtention, dès 2010, d'enrobés avec au moins 20% d'agrégats réemployés.

Excédents de chantiers et déchets des TP

Une attention particulière sera apportée par les entreprises sur les lieux de dépôts de déchets ultimes, vu la sensibilité du département du Var

Le Conseil Général du Var s'engage à prévoir, dès 2010, dans ses marchés de travaux, la possibilité de réemploi des matériaux, de leur recyclage ou de la valorisation de déchets.

Le Conseil Général du Var s'engage à faciliter auprès des décideurs les démarches relatives aux procédures administratives d'autorisations d'emprunts de matériaux liés aux projets lors des opérations de terrassement.

⁴ Ce qui correspondrait selon les données 2007 à un recyclage équivalent à 4 millions de tonnes d'enrobés neufs (10% de la production nationale) et permettrait chaque année une économie de la production annuelle de 10 carrières de taille moyenne (400 000 Tx 10) et une économie supérieure à la production annuelle de bitume d'une raffinerie de pétrole de taille moyenne (200 000 tonnes de bitume économisées).

2 - Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Dans le cadre d'un partenariat général avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, les entreprises de terrassement et de construction routière s'attacheront, lors d'opérations de travaux à **préserver en priorité la biodiversité et à assurer une préservation des fonctionnalités des milieux naturels tant terrestres qu'aquatiques.**

De plus, les entreprises de terrassement et de construction routière s'engagent à un devoir d'alerte auprès des différentes parties prenantes lors des opérations de construction, d'aménagement et d'entretien.

Parallèlement, le Conseil Général du Var s'engage à transmettre dans ses appels d'offre de marchés de travaux l'ensemble des informations relatives à la biodiversité et aux continuités écologiques. Il met en oeuvre dans ses consultations un cahier des clauses environnementales.

Un suivi environnemental des chantiers sera assuré tant du côté des entreprises que du côté du Département, par la tenue d'un Plan de Respect de l'Environnement (PRE).

3 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie

La France s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 3% par an et d'une division par quatre de ses émissions d'ici à 2050. Le conseil européen a adopté un objectif de réduction de 20% à 2020.

Les entreprises de terrassement et de construction routière s'engagent à l'horizon 2020 à réduire de 33% leurs émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de terrassement, d'entretien routier et de construction.

Dès 2012, **les entreprises de construction routière** souhaitent réduire de 10% ces émissions de CO₂ grâce aux progrès sur les transports, les centrales d'enrobage et les produits routiers. Les entreprises de terrassement souhaitent quant à elles atteindre une réduction de 6% de ces émissions grâce aux progrès sur les transports. Des valeurs de référence seront fixées en 2010/2011.

► Optimisation de la fonction « transport »

Les transports sont responsables d'une grande partie des émissions de GES. Les entreprises axeront leurs efforts sur :

- la diminution des transports résultant de l'optimisation des mouvements de terre lors des opérations de terrassement ou de recyclage en place
- la modernisation et l'entretien du matériel et des engins
- les conditions d'utilisation des engins (éco-conduite et systèmes d'informations)

- la contribution à la recherche de nouvelles sources d'énergie auprès des constructeurs de matériels

► Amélioration de l'efficacité énergétique des centrales d'enrobage fixes et mobiles et des usines de liants

Un système d'information de la consommation en énergie des centrales d'enrobage et des usines de liants sera établi sous l'égide de la profession en 2010. La profession adoptera en 2011 des recommandations sur la mise en place d'indicateurs de suivi de l'efficacité énergétique. Un système d'information assurera par ailleurs la traçabilité des produits fabriqués.

► Abaissement de la température des produits routiers

La promotion des « enrobés tièdes » sera assurée auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre publics et des maîtres d'œuvre.

Le Conseil Général du Var proposera un ou des chantiers intégrant cette technique. L'objectif est de passer d'ici à 2012 à un triplement de l'utilisation de ce type de produits (3). Un bilan sera effectué à la fin 2012 sur les gains obtenus en matière d'énergie économisée et de réduction de gaz à effet de serre.

4 - Réduire la consommation d'eau sur les chantiers de terrassement

Les opérations de terrassement nécessitent l'utilisation d'importantes quantités d'eau. D'un point de vue technique, elle se justifie pour le « compactage » des matériaux, afin d'éviter une déformation future des ouvrages. Pour des raisons de sécurité et de réduction des nuisances, l'eau est également utilisée pour prévenir l'envol de poussières sur les pistes de chantiers.

Les pratiques actuelles sont essentiellement empiriques. Réduire la consommation d'eau sur les chantiers nécessite de repenser et codifier les méthodes d'arrosage des pistes, jusqu'alors employées :

- recensement et suivi des ressources
- quantification et planification des besoins
- adéquation du matériel
- mise en place de procédures d'arrosage

Les entreprises de terrassements s'engagent à établir des recommandations pour les membres de la Profession. Elles aboutiront sur la validation de « Plans Arrosage ». Des outils de suivi permettront de mesurer les progrès et des objectifs quantifiés de réduction de la consommation d'eau seront fixés dès 2012. **L'ambition serait de réduire de moitié la consommation d'eau.**

D'autres voies devront également être explorées afin de réduire la consommation d'eau. Il s'agira notamment de réexaminer les conditions de compactage des matériaux : type de matériels et intensité de compactage. Ceci nécessite la mobilisation de nombreux acteurs dans le cadre de programme de recherche ; cf. paragraphe 7.

(3) Pour les enrobés tièdes, le gain en énergie consommée se situe selon les techniques utilisées entre 20 et 40% et le gain en émissions de GES entre 15 et 30%.

5 - Accroître la performance environnementale des entreprises et de la Route

Les entreprises souhaitent proposer à leurs donneurs d'ordre publics des solutions concrètes et innovantes incluant des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, de l'émission des gaz à effet de serre et de préservation des ressources naturelles dans le cadre d'appels d'offres de travaux de construction ou d'entretien d'infrastructures routières.

Afin de favoriser la comparaison des différentes solutions d'un point de vue environnemental, un « **Eco-comparateur** » (logiciel intégrant des données d'Analyse du Cycle de Vie) commun aux entreprises de terrassement, de construction et d'entretien d'infrastructures routières sera mis en place.

Il comportera au moins trois indicateurs de performance environnementale portant sur:

- l'énergie consommée
- les émissions de gaz à effet de serre
- la préservation de la ressource naturelle

Cet « Eco - Comparateur » devrait être validé par la puissance publique (validation ADEME). Les données de référence devront être actualisées tous les 3 ans en collaboration avec le réseau scientifique et technique du MEEDDAT, notamment le LCPC, et intégrer les autres indicateurs mis en place par la profession (efficacité énergétique des centrales, produits, transport... cf paragraphe 3).

Les sociétés d'ingénierie développeront des méthodologies qui permettront d'intégrer ces indicateurs de performance.

6 - Améliorer la sécurité routière, la sécurité des personnels, des usagers et des riverains lors des opérations de travaux

Les collaborateurs des entreprises interviennent le plus souvent dans des conditions de chantiers sous circulation comme d'ailleurs l'ensemble des agents publics et territoriaux en charge de l'entretien et de l'exploitation des réseaux routiers. Ils sont exposés comme les riverains et les usagers.

Compte tenu du nombre important de chantiers réalisés chaque année sur les 3 000 kilomètres de routes départementales dans le Var et de la nécessité de toujours progresser collectivement pour prévenir le risque routier (première cause de mortalité au travail au niveau national et tous secteurs confondus), les signataires conviennent de poursuivre l'effort visant à améliorer les conditions de réalisation des chantiers sous circulation. Ils souhaitent également amplifier les actions menées en matière de conduite apaisée et d'éco-conduite.

Un groupe de travail spécifique sera mis en place en 2010 associant le Conseil Général du Var et la profession.

L'objet de ce groupe sera d'élaborer une charte de la sécurité routière intégrant les objectifs d'amélioration des conditions de réalisation des chantiers sous circulation et de développement des actions de prévention en matière de comportements vis à vis de la conduite sur route.

Le Conseil Général du Var fera intervenir dans ce groupe, différentes compétences liées aux métiers de la route : maîtres d'œuvre, gestionnaire de réseaux routiers, spécialistes sécurité routière et hygiène/sécurité et chargés de mission prévention routière.

En tant que co-animateur, avec la Préfecture, de la Maison de la Sécurité Routière (MSR) du Var et acteur de l'observatoire départemental de l'accidentologie routière, le Conseil général apportera sa participation active à la réalisation des actions qui découleront de la charte dans le domaine de la prévention routière et de la sensibilisation sur le risque routier des personnels des entreprises de la profession.

Plus globalement les signataires de la charte rechercheront à nouer des partenariats permettant de développer le plus grand nombre d'actions et de sensibiliser l'ensemble des acteurs intervenant sur la route (ex : concessionnaires, communes via les communautés d'agglomération et l'Assemblée des Maire du Var) et dans le domaine de la sécurité routière et professionnelle (ex : Préfecture du Var, CRAM).

Enfin, l'Ingénierie s'engage à développer les méthodes d'évaluation des chantiers sous circulation face aux enjeux du développement durable : émission de gaz à effet de serre et de polluants, impacts sociaux et économiques,... Ces méthodes seront mises à disposition des maîtres d'ouvrage et des entreprises à chaque phase des projets : conception, comparaison de variantes, réalisation des travaux, exploitation de l'infrastructure.

Les signataires entendent par ailleurs renforcer le champ de la coopération technique dans le domaine de l'exploitation de la route, de la gestion des flux, de la télématique routière et de la maintenance des réseaux routiers au service de la sécurité routière.

7 - Participer au développement de la recherche et diffuser l'innovation

► Vers une « refonte » de la doctrine technique et normative

Les pratiques actuelles des entreprises de terrassement et de construction routière sont formalisées dans des guides techniques. Certaines règles ont cependant été établies dans un contexte où les économies d'énergie et de ressources non renouvelables (eau, matériaux...) n'étaient pas prioritaires. Les ambitions en matière de développement durable ne pourront être atteintes sans disposer de nouveaux outils, méthodes et méthodologies préparant les ruptures technologiques de demain.

A terme, de nouveaux cadres techniques et normatifs devront être mis en place en matière de réemploi des matériaux d'une part, et d'autre part de valorisation des déchets issus de la déconstruction des routes (chaussées bitumineuses, en béton et en asphalte).

Le Conseil Général du Var reste attentif à ces évolutions et les mettra en pratique à travers les cahiers de charges des consultations lorsque les cadres auront été mis en place.

► Participer aux programmes de recherche, diffuser et utiliser les connaissances

Les entreprises de terrassement et de construction routière s'engagent à proposer des techniques innovantes par le montage ou la participation à des projets nationaux de recherche notamment dans les domaines suivants :

- valorisation par recyclage des matériaux de chantier
- préservation des ressources (eau et matériaux d'extraction)
- réemploi ou valorisation des matériaux extraits des chantiers
- conditions de compactage des matériaux
- réduction des consommations d'énergie et des émissions des GES
- biodiversité
- réduction du bruit
- infrastructures intelligentes
- gênes occasionnées sur les chantiers
- sécurité routière

8 – Procédure de suivi de l'évaluation des engagements

Les actions prévues dans la présente convention feront l'objet d'un suivi spécifique périodique (1 fois par an). Un bilan des actions et des résultats obtenus au plan national comme local par les signataires, sera établi conjointement et annuellement et rendu public.

Chacun des partenaires signataires adressera ses éléments au Conseil Général du Var qui assurera le secrétariat de la convention.

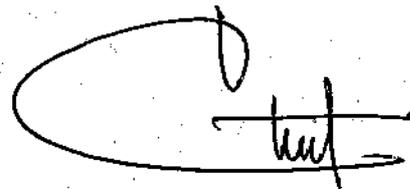
Des indicateurs de suivi et des fiches actions seront mis au point.

Fait à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 2 juillet 2010

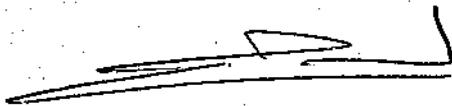
Horace Lanfranchi
Conseil Général du Var



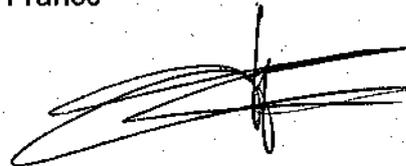
Gérard Bonnet
Fédération Régionale des Travaux Publics
(FRTP PACA)



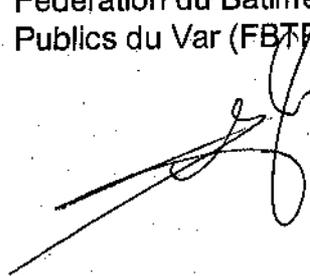
Christophe Paris
Syndicat Professionnel Régional de
l'Industrie Routière (SPRIR PACA)



Jean-François Carlier
Syndicat Professionnel des Terrassiers de
France



Daniel Kieffer,
Section TP
Fédération du Bâtiment et des Travaux
Publics du Var (FBTP 83)



Jean-Paul Darrivère
Fédération Syntec-Ingénierie

